

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE N°3

Le vendredi 13 juin 2014 à 19h00, s'est tenu le troisième Conseil d'Ecole du Réveil Matin, présidé par M. BOUVIER, directeur de l'école élémentaire et en présence de :

-Mmes CASASSUS, CLEMENT-BOLAYRONGARDES, GUEHO, GOSGNACH, LECLERRE, LOZE, MOLINIER, PINEAU, RODRIGUES, ROSSI enseignantes.
Mrs. BOULANGER, MEYER, SARZIER enseignants.
-M. RUIZ, conseiller municipal.
-Mme JOSSE, représentants la mairie.
-Mmes et Ms, DUBOIS, FRESSON-DUQUESNE, JOURDAN, JUSTINO, KNELLER, LEGARD, MUGUET et M. VINET représentants l'AAPEH.
Mmes et Ms BOURGUIGNON, CROUZIER, DE OLIVEIRA, PEREIRA, représentants la FCPE.
-Absents excusés : Mme LE GALL IEN, M. PEQUIGNOT DDEN, Mme LECOINTE-LAUMOND, FCPE, Mme LEROUX enseignante.

Ordre du jour :

- | | | | | |
|--|---------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------------|
| - Effectifs et organisation 2014/2015 | - Projet d'école | - Classes de découverte | - Coopérative | - Stages de remise à niveau |
| - Liaisons CM2/6 ^{ème} et GS/CP | - Informatique | - Restauration scolaire | - Fête de l'école | - Sécurité |
| - Travaux dans l'école | - Rythmes scolaires | | | |

La séance est ouverte à 19h00

PREVISION DES EFFECTIFS 2014/2015

Effectifs au 04/03/2014 : 379

Arrivées prévues de 88 élèves en CP (départ de 75 élèves en 6^{ème})

Effectifs prévus à la rentrée 2014 au 04/03/2014 : 390 élèves

Les 15 classes de l'école sont maintenues.

Mmes ROSSI (CM2B) et LECLERRE (CM1A) seront remplacées par les enseignants : Mme DEVINEAU et M. MALEZIEUX, qui viennent d'être nommés à l'école.

Merci à Mmes ROSSI et LECLERRE pour le travail effectué

PROJET D'ECOLE

Le projet d'école actuel concernait la période 2011/2014. Pour mémoire les trois axes prioritaires de ce projet sont :

- 1 Raconter, décrire, exposer, échanger, débattre pour développer les compétences d'expression orale
- 2 Renforcer le vocabulaire pour développer les compétences en expression écrite
- 3 Rendre les élèves plus performants dans la gestion des données

M. le ministre de l'Education Nationale autorise la prolongation de ces projets d'école compte-tenu de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires et de la réforme prévue sur les programmes scolaires

CLASSES DE DECOUVERTE ET SORTIES

Trois classes sont parties en classe de découverte du 16 au 20 mai 2014 à Sommières dans le Gard. Ce sont les classes de M. BOULANGER (CE2), de Mme DE ALBUQUERQUE remplacée par Mme LOZE (CE2) et Mme CASASSUS (CM2). Les conditions d'accueil et d'hébergement étaient réussies. Le temps a été favorable. En revanche les enseignants n'ont pas apprécié que le séjour soit intégré sur un week-end car cela a posé des difficultés d'organisation des activités. Toutefois toutes les activités prévues ont eu lieu grâce à la vigilance des enseignants. La ville indique qu'elle précisera lors des prochains appels d'offre que les classes ne pourront se dérouler que sur le temps scolaire. Un blog devait être ouvert par l'organisateur du séjour. Celui-ci a été ouvert tardivement. Les enseignants des classes de découverte ont donc appelé individuellement et un par un les parents le premier jour. M. BOUVIER a affiché par trois fois des informations du séjour sur le panneau d'affichage de l'école. Les enseignants sont rentrés très fatigués de ce séjour

Des parents demandent des précisions sur les enfants qui ne sont pas partis : 2 parce que les parents ne l'ont pas voulu et 1 parce que le maître a considéré que la sécurité du groupe le nécessitait. Les parents demandent s'il existe, dans le cas d'un enfant qui ne part pas sur décision de l'enseignant une procédure. Les enseignants répondent que toute l'information en amont a été communiquée à la famille et qu'une équipe éducative a même eu lieu sur le cas de l'élève.

COOPERATIVE

Les comptes de l'année scolaire 2013/2014 sont remis aux parents. M. BOUVIER précise qu'il reste encore à imputer sur ces comptes les frais et les recettes liés à la fête. Le bilan complet sera fourni au 1^{er} Conseil de l'année 2014/2015.

STAGES DE REMISE A NIVEAU

Trois stages de remise à niveau sont organisés par l'Education Nationale pour aider les élèves de CM1 et CM2 qui en ont besoin et qui sont volontaires. Ces stages se déroulent en 3 sessions : une session pour les vacances de printemps, 1 session en juillet (du 7 au 11) et une session en août (du 25 au 29). Les élèves sont proposés par les enseignants. Les parents doivent donner leur accord. Cet été, les stages se dérouleront au collège Guy de Maupassant tous les matins de 9h à 12h et concerneront 8 enfants de l'école.

LIAISON CM2/6^{ème} et GS/CP

-Les élèves de CM2 ont participé à un concours de mathématiques qui s'est déroulé au collège LAMARTINE. Ce premier travail de liaison entre l'école et le collège sera poursuivi. A cet effet un Conseil école/collège a été mis en place au mois de mai. Il réunit les chefs d'établissements et les professeurs pour réfléchir à la liaison entre l'école et le collège et mettre en œuvre des actions communes.

-Les élèves des grandes sections et de CP ont échangé dans les domaines de la lecture et des arts plastiques en binôme (un élève de CP et un élève de GS). Une visite de l'école élémentaire a été organisée pour les GS. Une réunion pour les parents des élèves de GS s'est tenue le 6 juin 2014 à l'école. Il est également prévu prochainement que les élèves de GS soient intégrés à une récréation à l'école élémentaire et prennent un repas au self de l'école élémentaire.

INFORMATIQUE

Les enfants qui quittent l'école doivent avoir été évalués sur des compétences en informatique. C'est le B2i qui est joint au dossier scolaire transmis au collège. Ces compétences s'acquièrent progressivement du CP au CM2.

Les enseignants font savoir que le matériel informatique est très ancien et obsolète (plus de 10 ans). Il est vrai qu'il est entretenu par une société de maintenance qui intervient dès qu'on l'appelle. Mais le matériel qui est partagé aussi avec le péri scolaire tombe en panne souvent. Un plan de rénovation du parc informatique serait très utile. Madame JOSSE, représentant la ville indique, suite à une question de parents, qu'aucun autre matériel que celui attribué par la ville n'est admis dans l'école. Cela pose des problèmes de responsabilité.

Deux classes sont équipées de TNI récent (1 en CE2 : M. BOULANGER et 1 en CM1 : M. SARZIER). Mais le matériel tombe en panne à cause de poussières sur les ventilateurs que seule la société qui a installé les TNI peut entretenir. Le problème c'est que les interventions sont longues à venir. L'organisme d'entretien des TNI n'est pas le même organisme qui entretient les ordinateurs. Une classe de CP (Mme LEROUX vient d'être équipée d'un vidéo projecteur interactif).

RESTAURATION SCOLAIRE

Des parents indiquent des enfants se plaignent qu'ils n'ont pas suffisamment à manger.

Madame JOSSE indique que les quantités de nourriture sont encadrées par des grammages précis qui sont respectés et que cela ne pourra pas changer

FETE DE L'ECOLE

Le Conseil d'école a choisi la date du vendredi 27 juin 2014 de 18h à 21h pour tenir sa kermesse de fin d'année.

Une première réunion préparatoire a eu lieu le jeudi 10 avril à 19h00. Elle a réuni 2 parents et 4 enseignants.

Une deuxième réunion est prévue le lundi 16 juin à 19h. M. BOUVIER indique que s'il n'y a pas assez de personnes pour prendre en charge la fête celle-ci ne pourrait avoir lieu. Les parents font savoir que de nombreux parents sont prêts à se mobiliser. Le comité du 16 juin préparant la fête aura à décider de la remise gracieuse ou non d'une carte de jeux à chaque enfant.

SECURITE

Des parents demandent un bilan des exercices de sécurité.

M. BOUVIER indique que sont prévus deux types d'exercices dans les écoles :

1 - des exercices d'évacuation en cas d'incendie. L'école a procédé à trois exercices durant l'année le 08/10/2013, le 13/02/2014 et le 03/06/2014. Aucune anomalie n'a été constatée ; l'alarme est audible ; l'évacuation est rapide et sans panique. Les bilans sont transmis à la ville, à l'Inspection de l'Education Nationale et un exemplaire est conservé dans le cahier de sécurité.

2 - depuis 2 ans, l'Education Nationale organise dans les écoles un exercice de mise en sûreté ou de confinement dans le cadre d'un P.P.M.S. Cet exercice s'est déroulé le 11/06/2014. Nous avons constaté pour notre école quelques difficultés liées à la géographie de l'école. Ainsi, la bibliothèque étant éloignée de l'école, les élèves n'ont pas entendu le signal de la corne de brume. Le transfert de la bibliothèque prévu dans le bâtiment l'année prochaine devrait permettre de remédier à cela. Nous sommes donc dans une phase d'évaluation afin de remédier aux difficultés rencontrées.

TRAVAUX DANS L'ECOLE

La ville a voté le budget de réhabilitation des façades de l'école et la création de 2 classes. Les travaux ont commencé fin mai et sont prévus pour une durée de quatre mois. Une planification des travaux est envisagée : phase 1 : mise en place d'une zone sécurisée et installation de l'échafaudage. M. BOUVIER a constaté que les issues de secours ne sont pas dégagées. Elles vont l'être. Une commission de sécurité est prévue pour vérifier la bonne installation de l'échafaudage. Phase 2 : début des travaux sur une moitié de façade donnant sur la cour, le pignon sud et la façade ouest. A cet effet, la ville souhaite que les barrières de sécurité soient aménagées d'un film opaque. Ce devrait être fait. Phase 3 : pendant les vacances, travaux sur la deuxième moitié des façades côté cour, le pignon est et la réalisation de 2 nouvelles classes à la place du préau ouvert. Cette création a été souhaitée par la ville en prévision d'une révision des secteurs scolaires. Le préau fermé sera prolongé sur la cour d'un abri ouvert d'une superficie égale au préau qui sera utilisé pour les nouvelles classes.

Ménage : M. BOUVIER est intervenu à plusieurs reprises auprès de la ville pour signifier que le ménage était réalisé très irrégulièrement. Il arrive que des classes ne soient pas entretenues plusieurs jours d'affilée. Il faut rappeler que les classes d'étude doivent être traitées après l'étude et non pas de 16h30 à 1700. D'une manière générale sont évoqués des problèmes d'organisation et de compétences du personnel de ménage. Il est indispensable que les enfants travaillent dans de bonnes conditions d'hygiène. La poussière engendre également des problèmes sur les TNI, très fragiles à cela. Les parents indiquent qu'ils interviendront également auprès de la ville sur le sujet.

RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil municipal a voté l'aménagement des rythmes scolaires présenté ci-dessous.
Monsieur le Directeur Académique a validé ce projet municipal.
Quelques modifications sont à noter par rapport au projet présenté lors du 2^{ème} Conseil d'école

ECOLE

Le lundi, mardi mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 15h45 soit 24 heures par semaine

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi

7h30/8h30 accueil du matin

11h30/13h30 accueil du midi (restauration et pause méridienne)

15h45/17h30 Etude et TAP (sous forme de stages)

17h30/18h30 accueil du soir en ateliers

Les sorties de l'école auront donc lieu l'après-midi à 15h45 ou 16h30. A 15h45 resteront dans la cour :

- les élèves qui restent à l'étude (cette étude est prolongée d'un quart d'heure de 15h45 à 17h30)
- les élèves qui seront autorisés à quitter l'école à 16h30. Ce temps qui avait été annoncé gratuit sera payant.

Les parents font savoir leur désaccord avec ce temps de trois quart d'heure payant.

M. BOUVIER fait remarquer que certains enfants seront amenés à rester dans des structures collectives longtemps ce qui risque de les fatiguer davantage. Durant les périodes d'inactivités encadrées (pauses méridiennes et péri scolaires) les enfants s'énervent et se disputent beaucoup et se fatiguent de façon stressante.

Les parents demandent si un service de restauration est prévu le mercredi à 11h30. La ville ne l'a pas prévu.

La ville précise qu'un coordinateur des activités périscolaires sera chargé du suivi des enfants. Il disposera d'un bureau et d'un téléphone. Un espace ludique sera aménagé dans le préfabriqué de la bibliothèque et fonctionnera sur les temps de la pause méridienne et de l'accueil de 15h45 à 16h30.

Les parents demandent comment se passera la fin de l'école le mercredi pour les enfants inscrits au centre de loisirs. Les enfants seront récupérés par des animateurs de la ville sur chaque site d'école. Ils seront conduits au centre de loisirs et une garderie aura lieu jusqu'au repas pris sur le centre.

La séance est close à 21h10